

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental 2024*

Vous le savez, l'une de mes priorités politiques, celle de mon conseil municipal, et ceci depuis que nous sommes élus, est notre volonté en matière d'urbanisme de maintenir notre caractère de village briard et nos résidences pavillonnaires. Ceci dans un environnement naturel que nous protégeons au quotidien. Nous l'avons largement prouvé au cours de ces dernières années, alors que la plupart des communes voisines urbanisent à outrance, à Lésigny, les promoteurs et leurs projets d'urbanisation ne sont pas les bienvenus.

Il y a maintenant trois ans, afin de protéger les 50 hectares de terrains agricoles situés sur la plaine de Maison Blanche à Lésigny, dont nous sommes propriétaires, qui sont et qui étaient urbanisables dans le précédent schéma directeur d'Île-de-France j'ai demandé à la Région de retirer sur ce secteur toutes les possibilités d'urbanisation jusqu'à présent existantes.

Bonne nouvelle, dans son schéma directeur arrêté au mois de juillet 2023, la Région a pris en compte notre demande et je l'en remercie. **Ces terrains de Lésigny garderont donc leur vocation agricole pour les générations futures.**

Dans le même temps, un projet est présenté par la commune d'Ozoir-la-Ferrière qui prévoit d'urbaniser les terrains agricoles situés entre le Clos de la vigne et le cimetière d'Ozoir-la-Ferrière. Chaque commune est, bien entendu, libre de ses choix d'urbanisation. **Mais dès lors que ces derniers ont un impact sur le quotidien des habitants de notre commune, et que dans cette période, notre avis est sollicité dans le cadre de l'enquête publique, je me dois de faire remonter aux commissaires enquêteurs, notre opposition totale à ce projet.** En effet, au-delà de détruire des terrains agricoles et une biodiversité particulièrement appréciée autour de notre territoire, ce projet viendrait par une densification des logements, voire même d'une zone d'activité, aggraver lourdement les problèmes majeurs déjà existant sur la route d'Ozoir : densification de la circulation (voitures et poids lourds) et saturation des voies de ce secteur.

Une motion, à l'unanimité des votants, a été prise dans ce sens lors du dernier conseil municipal de Lésigny et transmise à l'enquête publique.

Si la vigilance sur ces sujets est de mise, je reste optimiste et convaincu que le bon sens pourra prévaloir. Et qu'à l'issue de l'enquête publique, et plus particulièrement sur les terrains situés sur la commune d'Ozoir, la Région maintiendra, par le biais de son schéma directeur d'Île-de-France définitif, sa décision de ne pas urbaniser ces terrains agricoles.

Avec tout mon engagement

Michel Papin

* Le schéma directeur de la Région Île-de-France-environnemental (SDRIF-E) est le document de référence pour la planification de son territoire. Ses objectifs, encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles, déterminer la localisation

des grandes infrastructures de transports et des grands équipements, garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens .